



DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DÉCISION**  
du **29 MAR. 2023**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 07 février 2023

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

**DÉCIDE**

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 07 février 2023, portant  
sur:

un crédit de 100 800 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation  
de l'espace de vie enfantine, sis rue de la Madeleine 16, sur la parcelle N° 4987, feuille N° 22  
de Genève, section Cité

**est approuvée.**



  
Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1535 II  
SÉANCE DU 7 FÉVRIER 2023

**Crédit de 100 800 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16 (PR-1535 II)**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 64 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 100 800 francs destiné à l'équipement en mobilier, jeux et matériel d'exploitation de l'espace de vie enfantine sis rue de la Madeleine 16.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 100 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2025 à 2032.

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président:

Pierre de Boccard